

L'exercice du pouvoir disciplinaire

Connaître et respecter les règles de procédure et déterminer la sanction la plus adaptée.

OBJECTIFS :

1/ Identifier les comportements fautifs pouvant donner lieu à une sanction disciplinaire,

2/ Apprécier l'adéquation entre la gravité de la faute et la sanction à appliquer,

3/ Sécuriser la procédure, identifier les difficultés et anticiper les risques.

PUBLIC :

Responsables et collaborateurs RH, administration du personnel.



Durée : 1 jour
(7 heures)



Tarif : Consulter notre calendrier

PRÉREQUIS :

Connaissances de base en droit du travail.

Moyens techniques : Pour les formations réalisées à distance, chaque participant doit disposer d'un équipement informatique avec connexion Internet et d'un accès à la plateforme Microsoft Teams. En cas de difficulté de connexion ou de problème technique lié à l'accès à la session, une assistance technique est assurée par Émilie MOREL (03 83 98 92 00 – formation@sseti.fr).

PROGRAMME :

Intra-entreprise Inter-entreprise

La notion de « faute disciplinaire » (1h) :

- L'absence de définition légale de la faute,
- Le degré de gravité de la faute (de la faute simple à la faute lourde).

La possibilité de sanctionner le fait fautif (2h) :

- La prescription,
- L'interdiction de la double sanction,
- La preuve de la faute par l'employeur,
> Cas pratique + Quiz.

La procédure disciplinaire (1,5h) :

- L'échelle des sanctions : de l'avertissement au licenciement pour faute lourde,
- Les différentes étapes de la procédure (éventuelle mise à pied conservatoire, convocation, entretien, délai de réflexion, notification...).

Les sanctions interdites (2h) :

- Les sanctions pécuniaires,
- Les sanctions discriminatoires,
> Cas pratique + Quiz.

Le contrôle du juge (0,5h).

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, remise d'un support pédagogique.

Cette formation peut être réalisée en présentiel ou à distance par visioconférence (en inter ou intra-entreprise). Quel que soit le format retenu, les participants bénéficient des mêmes objectifs pédagogiques, des mêmes supports de formation et des mêmes possibilités d'échanges avec le formateur.

Modalité d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée l'issue de la formation. Et ceux quel que soit le format retenu.

CONTACT ET INSCRIPTIONS :

 formation@sseti.fr •  03 87 74 33 65

sseti

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR